

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2024

---

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2462)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CS1188

présenté par

M. Bazin

-----

### ARTICLE 17

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« Les médecins et les infirmiers peuvent demander le retrait de leur inscription à tout moment. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est important de le préciser dans le texte.